La transhumance des ruches

Pourquoi transhumer?

Les ressources florales à disposition des abeilles suivent le rythme des saisons et des épisodes de sécheresse ou de pluviosité. Lorsque ces ressources s'amenuisent à proximité du rucher, il peut être intéressant d'aller exploiter des ressources florales dans des zones plus propices, soit pour augmenter et diversifier sa production de miel avec le même cheptel de ruches, soit pour permettre à des essaims de consolider leur croissance sans avoir recours systématiquement au nourrissement artificiel.

Où transhumer?

Le lieu de transhumance doit être choisi après une bonne analyse des ressources locales selon la (ou les) miellée visée :

- à la fois en quantité : estimer la surface et la densité des plantes repérées comme source potentielle de nectar (une petite surface fleurie isolée ne pourra pas suffire!).
- mais également en durée possible de floraison : exemple des châtaigniers avec leur étagement en altitude et l'existence de variétés différentes ayant des décalages de date de floraison.
- anticiper au-delà de la miellée envisagée, les ressources suivantes (ou leur absence!) et les déplacements éventuels après récolte. Attention au risque d'affaiblissement des colonies à ce moment là et avant l'automne (les miellées sur la lavande sont connues à ce propos!).

Comment transhumer?

Le transport des ruches peut être effectué dans un véhicule ou sur une remorque.

Pour quelques ruches, une voiture ou un petit fourgon peuvent suffire.

Pour un nombre plus important, un fourgon ou une remorque conviendront.

Lorsque les ruches sont transportées dans un véhicule sans séparation hermétique avec le conducteur et son passager, il faut impérativement prévoir un système de fermeture correctement aérée pour les ruches.



(Longueur du tendeur au repos:1m)

Détails du dispositif à fabriquer permettant une circulation réduite et une aération pour les abeilles :





Sur une remorque ou dans un fourgon à cabine séparée, on peut laisser les ruches ouvertes, Le déplacement ne peut s'effectuer que de nuit pour éviter la perte de butineuses avant le départ mais aussi car les abeilles ne volent pas la nuit (elles sortent et marchent sur la ruche) pendant le transport.

Il faut avoir équipé chaque ruche de poignées métal pour faciliter la manutention sur des colonies très lourdes!



(photo:http://www.miel-cevennes.fr)

Les principales transhumances régionales

Les apiculteurs désirant proposer une variété de miel monofloraux ou polyfloraux à leurs clients ont plusieurs possibilités :

- Pour le romarin, il faut installer les ruches (préparées à l'avance car on est fin février, début mars!) près de Narbonne (La Clape) car les autres sites sont trop irréguliers et/ou à risque pour les colonies

si la saison pose problème!

- La bruyère blanche se fait en avril sur les sols siliceux (non calcaires) vers St Chinian Bédarieux ou en basse Cévennes.
- Pour l'acacia, la floraison de quelques arbres dans l'Hérault, ne suffit pas pour séparer le miel des autres productions. Même en Cévennes, l'acacia est pas ou peu productif. Les apiculteurs d'ici transhument leurs ruches soit vers la vallée du Rhône, soit vers la basse Ariège où la production de ce miel est plus assurée (hormis comme toujours les aléas climatiques, car on est en mai),
- Le miel de thym se fait sur le Larzac car sa floraison est retardée par rapport au thym des garrigues et plus isolée par rapport aux autres fleurs.
- Le miel de châtaignier se fait en Cévennes, entre le 10 juin et le 10 juillet environ
- La lavande (ou plus souvent le lavandin) n'est cultivée de manière importante que sur des plateaux de moyenne altitude (400-500m) soit vers le Lubéron ou le plateau de Valensole ou bien encore vers Barjac dans le Gard (15 juin 15 juillet).
- Le tournesol se fera dans le Lauragais en juillet.
- La bruyère callune se fait en Cévennes ou Margeride et est récoltée début octobre.

Les précautions importantes

La transhumance fait partie, dans les conversations entre apiculteurs, des occasions les plus « piquantes » (souvent les plus cocasses) pour égrainer des souvenirs...

Pour éviter les désagréments, il faut veiller impérativement à une bonne préparation :

- L'emplacement a été repéré au préalable en journée pour disposer les supports, visualiser les parcours à pied, ruche portée, et tout obstacle au sol (ou à hauteur de visage) éliminé. Vérifier à ce moment là si elles auront de l'eau à faible distance.
- l'accès du véhicule doit se faire à toute proximité du lieu de déchargement des ruches (éviter un trajet de portée qui finit d'énerver les abeilles et qui multiplie (dans l'obscurité) les risques de chute.
- Tous les objets indispensables (sangles, lampes, enfumoir, allume-feu, vêtements, bottes...) doivent être à proximité dans le véhicule pour éviter de chercher en cas de problème subit.
- L'éclairage doit être nul (vive la lune!) ou réduit au minimum et mieux, intermittent à la demande, pour éviter que les abeilles ne volent, attirées par la lumière.
- La ruche doit être munie d'une hausse de cadres bâtis un ou deux jours avant le transport, afin que les abeilles aient eu le temps de propoliser les têtes de cadres, ce qui les rend solidaires et évite leurs mouvements perturbant la colonie. Cette hausse évitera d'avoir à remonter trop vite sur le lieu de transhumance et leur donnera du volume à occuper pendant le transport,
- Le chargement des ruches sanglées, doit se faire après un enfumage copieux (passer à plusieurs reprises sur les ruches avec l'enfumoir avant de les charger).
- L'arrimage des ruches dans la remorque ou le fourgon doit faire l'objet d'attentions toutes particulières ; les problèmes arrivant généralement à ce propos ! Vérifier à plusieurs reprise (et mieux, en cours de route lors d'un arrêt).
- La conduite du véhicule doit être adaptée à ce type de transport et tout obstacle (genre ralentisseur ou giratoire) doit être largement anticipé! Sur chemin non goudronné, rouler très attentivement car les obstacles ou les trous sont plus fréquents!
- Avant de décharger les ruches, enfumer et regarder par un bref éclairage si le transport ne les a pas faite sortir en masse (elles se trouvent alors amassées sur les parois externes mais parfois entre les deux ruches voisines!). Si c'est le cas, il faut s'armer de patience et ne pas hésiter à attendre paisiblement (parfois plus d'une heure) que le calme soit en partie revenu ! La suspension trop dure d'une remorque peut en être responsable.

Les obligations légales

L'emplacement choisi a, bien entendu, fait l'objet de négociation avec le propriétaire du terrain au préalable, y compris sur le « tarif » de la location d'emplacement, généralement rémunéré sous forme de pots de miel. Il n'y a pas de tarif « standard » car cela dépend du nombre de ruches, de la

durée du séjour... et de l'âge du capitaine...!

Au niveau des déclarations d'emplacement, il est désormais possible, via télérucher, de déclarer les emplacements choisis qui sont transmis aux DDPP des départements concernés si vous sortez de votre département d'origine. Pensez à faire cette mise à jour au préalable ou tout juste après le déplacement et ceci même si vous restez dans le même département.

Ne pas oublier également d'installer un panneau signalant le rucher avec le NAPI (numéro d'apiculteur) ainsi que votre numéro de portable si quelqu'un veut vous signaler un souci... ou vous commander du miel...